



Remboursement trop perçu

Par **Tina89**, le **25/11/2019 à 08:56**

Bonjour, je me rends compte que la CAF se sert de mes APL pour se faire rembourser un trop perçu que j'ai d'un montant de 2230€. Ce qui me met en galère avec des loyers à payer de 365€ (ma dette de loyer s'élève à 1178€, je suis menacée d'expulsion)

Ma question : à t' elle le droit de se servir de mes APL ? Sachant que je n'ai que cette allocations venant de la CAF, ni 4saisons, ni primes

Merci

Par **Visiteur**, le **26/11/2019 à 14:47**

Bonjour,

Oui, la CAF peut écupérer les indûs sur les autres prestations.

Je ne peux que vous conseiller de lire ces liens:

<https://www.aide-sociale.fr/reclamation-caf/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269>

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/procedure-de-recouvrement-des-trop-percus-de-la-caf>

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>